

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017**  
**Séance ordinaire n° 3/2017**

**Présents** : ARANEO Christine, CARTAL Aimé, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, BAJARD Marie-Noëlle, CHARRONDIERE Magalie, THEVENOUX Jocelyne, MATICHARD Franck, CATHELAND Germaine, DUMAS Mickaël, FERON William.

**Excusés** : BOURLIERE Claudine pouvoir à THEVENOUX Jocelyne, LIVET Julien pouvoir à ARANEO Christine

**Secrétaire de Séance** : DUMAS Mickaël

**Date de la convocation** : 25/03/2017

Le compte rendu de la séance du 24 février 2017 est approuvé.

**FINANCES**

1. Désignation d'un président de séance : M. Aimé CARTAL est désigné Président de séance.
2. Vote des comptes administratifs 2016 :

| BUDGET<br>COMMUNE | Section        | RECETTES | 843 496,93 € |
|-------------------|----------------|----------|--------------|
|                   | FONCTIONNEMENT | DEPENSES | 503 518,69 € |
|                   | Section        | RECETTES | 471 570,27 € |
|                   | INVESTISSEMENT | DEPENSES | 438 926,12 € |

Le compte administratif budget commune exercice 2016 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2016, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

|                               |   |                  |
|-------------------------------|---|------------------|
| - Résultat de fonctionnement  | = | 549 563,93 €     |
| - Résultat d'investissement   | = | 847 618,58 €     |
| - Solde des restes à réaliser | = | - 1 001 881,85 € |
| - Affectation en réserve      | = | 154 263,27 €     |
| - Report en fonctionnement    | = | 395 300,66 €     |

| BUDGET<br>RESIDENCE | Section        | RECETTES | 52 126,47 € |
|---------------------|----------------|----------|-------------|
|                     | FONCTIONNEMENT | DEPENSES | 24 526,21 € |
|                     | Section        | RECETTES | 22 232,77 € |
|                     | INVESTISSEMENT | DEPENSES | 22 501,37 € |

Le compte administratif budget résidence exercice 2016 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2016, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

|                               |   |               |
|-------------------------------|---|---------------|
| - Résultat de fonctionnement  | = | 46 746,41 €   |
| - Résultat d'investissement   | = | - 22 209,60 € |
| - Solde des restes à réaliser | = | 0 €           |
| - Affectation en réserve      | = | 40 000,00 €   |
| - Report en fonctionnement    | = | 6 746,41 €    |

3. Vote des comptes de Gestion 2016 : Conforme aux écritures des comptes administratifs, les comptes de gestion des budgets Commune et Résidence sont approuvés à l'unanimité.

4. Vote des Taux d'imposition 2017 : Mme le Maire rappelle les taux 2016 et propose de les maintenir. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

| TAXES                  | Bases prévisionnelles<br>2017 | Taux    | Produits attendus 2017<br>à taux constants |
|------------------------|-------------------------------|---------|--|
| Taxe d'habitation      | 1 204 000 €                   | 6.26 %  | 75 370 €                                   |
| Taxe foncière bâti     | 1 084 000 €                   | 11.24 % | 121 842 €                                  |
| Taxe foncière non bâti | 124 400 €                     | 31.04 % | 38 614 €                                   |

5. Vote du Budget Commune 2017 : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Commune 2017. Il s'équilibre de la manière suivante :

- En section de Fonctionnement : 1 268 558,54 €
- En section d'Investissement : 1 912 168,73 €

6. Vote du Budget Résidence 2017 : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Résidence 2017. Il s'équilibre de la manière suivante :

- En section de Fonctionnement : 132 489,51 €
- En section d'Investissement : 139 743,00 €

7. Création du Budget Lotissement 2017 : Mme le Maire rappelle le projet de création d'un lotissement communal sur la parcelle B659, sise au lieudit La Poste, d'une superficie de 5 335 m<sup>2</sup> et appartenant à la commune. Elle rappelle également que ce projet de lotissement a été inscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation du nouveau Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 janvier 2017.

Mme le Maire informe que des études ont été réalisées avec le bureau d'études Gingko, et de ce fait des factures sont à acquitter.

Il est rappelé que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe. Par conséquent, il est nécessaire de créer un budget annexe assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée dénommé « Lotissement Gravinière », au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente des lots à bâtir, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal de la Commune, telle la dépense d'acquisition du terrain.

Mme le Maire informe le conseil municipal, que cette parcelle B659 achetée en décembre 1997 fait partie d'un ensemble de parcelles du secteur « La Poste ». Afin, de céder la parcelle B659 au budget lotissement, un prorata du coût d'achat au nombre de m<sup>2</sup> doit être calculé :

*Coût total d'acquisition (valeur historique des parcelles à l'inventaire du budget principal) :*

160 000 francs + 5 565,64 francs (frais de notaire) soit **25 240,32 €**

*Superficie totale des parcelles : 8 ha 06 a 93 ca*

*Suite à une division, la parcelle B659 se compose désormais de deux parcelles B659 et B1082*

*Superficies parcelles B 659 : 53 a 35 ca et B 1082 : 2 a41 ca = 55 a 76 ca*

*Soit une valeur pour les parcelles B659 et B1082 : 1 744,14 € à transférer au budget annexe*

Mme le Maire propose également au Conseil Municipal que ce budget annexe « Lotissement Gravinière » soit approvisionné par le Budget Communal à hauteur de 20 000 € pour l'année 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la création du budget annexe Lotissement Gravinière ainsi que la cession de la parcelle B659 à ce lotissement. Il décide que ce budget sera approvisionné par le budget principal de la commune à hauteur de 20 000 € pour l'année 2017 (afin de s'acquitter des factures d'études).

## **PERSONNEL**

8. Contrats aidés : Mme le Maire informe que le coût réel pour la commune, déduction faite des aides de l'Etat, d'un contrat aidé à 24h pour une durée de 6 mois s'élève à 1200 €. Mme le Maire redemande au conseil municipal s'il est toujours favorable au recrutement d'un deuxième contrat aidé pour la voirie. Le conseil municipal maintient sa décision à l'unanimité. Des entretiens auront lieu prochainement pour ce poste. Mme Lenoir remplacera Mme Masetto, agent d'entretien, à compter du 7 avril sur un contrat de 24 heures.

## **BATIMENTS**

9. Ruine Picard : Suite à la rencontre avec Mme Poussin, du cabinet d'études Gingko, et M. Peillon, architecte, Mme le Maire présente l'avant-projet qui a été étudié en aval avec Mme Francisco, Architecte des Bâtiments de France. Ce projet consiste à conserver la façade en la recouvrant d'un voile en résille végétalisée. Une fenêtre serait transformée en passage piéton, afin de créer l'accès aux garages. Certains conseillers souhaitent réduire la superficie du grillage végétalisé, et construire 4 garages comme prévu initialement. Après discussion, le conseil municipal approuve l'avant-projet présenté à (14 pour, 1 abstention).

M. Beurrier informe que M. Ricard est intervenu aujourd'hui pour étayer correctement la toiture, suite à la demande de M. Peillon, architecte.

Mme le Maire informe que la commune est convoquée à une expertise pour des dégâts sur la propriété Stempf, mitoyenne à la ruine.

M. Lescot souhaite vendre sa propriété qui est mitoyenne à la parcelle de la Ruine au prix de 12 000 €. La commune ne souhaite pas acquérir sa propriété.

10. Restaurant scolaire : le portail a été posé. Concernant la finition de la clôture, M. Dumas préfère que les deux côtés du portail soient identiques (grillage gris anthracite). Une plaque du même style que celui du portail risquerait de gêner la vue du restaurant scolaire. Le conseil municipal est favorable à l'installation d'un grillage gris et identique des deux côtés du portail.

Mme le Maire informe que l'architecte nous a transmis la déclaration préalable relative à la construction du passage couvert entre l'école et le restaurant scolaire. Le conseil municipal autorise Mme le Maire a déposé cette déclaration préalable. Rappel : inauguration le 22 avril 2017 à 10h.

11. Restaurant scolaire – vaisselle : Il conviendrait de remplacer de la vaisselle. M. Cartal a rencontré Mme Durand, cantinière, afin de faire le point sur ses besoins. Coût d'environ 800 € ht. Le conseil est favorable.
12. Logements : M. Beurrier donne lecture des devis pour l'installation d'une douche accessible dans le logement de Mme Coq : Dupuy 2 288,07 € ht + Sybelin 1 088 € ht. Le conseil municipal approuve ces devis et sollicite de Roannais Agglomération une subvention au titre du PLH.

M. Beurrier présente également un devis pour l'installation d'un détecteur devant la porte d'entrée de l'ancienne mairie : Dupuy 306,35 € ht. Le conseil approuve ce devis.

13. Bar Restaurant : Mme le Maire donne lecture des propositions reçues pour la maîtrise d'œuvre :
- AABT 11 %
  - Rivolier 12,2 %
  - Peillon ne souhaite pas répondre
- Le conseil municipal approuve la proposition AABT 11 %. Mme le Maire informe que la commune pourrait prétendre à une subvention de 40 000 € de la Région.
14. Salle des Sociétés : M. Beurrier donne lecture du devis de remplacement de la chaudière de la salle des sociétés : Thermi Dépannage 2 125,30 € ht. Le conseil souhaite qu'un autre devis soit demandé, et délègue au bureau maire/adjointes d'approuver le plus intéressant.

## VOIRIE

15. Marquage au sol : M. Jeneste donne lecture des devis pour le marquage au sol : Dessertine 2314,15 € ht ; Signaux Girod 850 € ht. Le conseil municipal approuve le devis Signaux Girod.
16. Véhicule voirie : Le conseil municipal approuve le devis de réfection de peinture de la benne du camion voirie : Garage de la Loire 1 895,72 € ht.
17. Cuve fioul voirie : Il convient de remplacer la cuve du dépôt de voirie. Le conseil municipal approuve le devis Garnier pour cuve plastique 1500 litres sans pompe 955 € ht.
18. Travaux voirie 2017 : les demandes de devis sont envoyées. Réception des offres au plus tard le 19 avril.

## ECOLE, SPORTS, LOISIRS

19. Compte-rendu du conseil d'école du 2<sup>ème</sup> trimestre : Mme Deplace donne lecture du compte rendu. L'exercice d'évacuation a été réalisé avec succès.
20. Equipement Salle des Fêtes : Après comparaison des offres, le conseil municipal approuve les devis de M. Deplace : pour la sono mobile d'un montant de 1250 € ht, pour l'écran (projection par l'arrière) d'un montant de 1175 € ht, et pour le projecteur d'un montant 2257 € ht.
21. Bilan CLSH : Mme Deplace donne lecture du bilan du centre de loisirs.
22. Culture : M. Daniel Aunos, remplace Lucile Montillet au poste de régisseur suppléant.
23. Achat de mobilier : Dans la continuité de la mise en place du document unique (registre de sécurité et d'hygiène des agents) il conviendrait d'équiper les Atsem d'un siège ergonomique : devis Azergo 358 € ht. Le conseil municipal est favorable à cette acquisition.
24. ASSM foot : M. Beurrier donne lecture d'un courrier de l'ASSM Foot, souhaitant acheter l'ancienne friteuse du restaurant scolaire. Le conseil municipal décide de donner celle-ci aux associations.

## URBANISME

25. Droit de préemption : Le conseil ne souhaite pas préempter sur la parcelle AB 334 sise Rue du Commerce.

## INTERCOMMUNALITE

26. Véhicule électrique : Mme le Maire informe que pour l'achat du véhicule électrique, Roannais Agglomération propose un groupement de commandes. En effet, RA ne peut pas acheter les véhicules au nom des communes et encaisser les subventions. Pour cela, chaque commune doit inscrire le coût total de la dépense ainsi que la subvention. Le coût d'achat du véhicule s'élève à 21 000 € ht environ (avec batterie et sans option). Le bonus écologique s'élève à 6 000 €, et la subvention de RA dans le cadre du TEPOS à 10 000 €. Le coût d'installation de la prise serait de 300 € environ. La batterie du véhicule est garantie 5 ans, sa durée de vie entre 9 et 13 ans, le coût d'une batterie neuve entre 6 000 et 9 000 €. Le conseil municipal approuve la convention à l'unanimité.

27. Conseil syndical Teyssonne : M. Cartal donne lecture des résultats du compte administratif 2016 et du budget 2017. Pas d'augmentation des tarifs d'abonnement et du prix au m3 pour 2017.

### QUESTIONS DIVERSES

28. Recherche médecin : Suite à une rencontre avec le Dr Concas et Pleiades (ex Lien en Roannais) il s'avère qu'ils ont également des difficultés à trouver des médecins. Le Docteur Concas sera en retraite dans 18 mois. M. Lassakeur, pharmacien, est en contact avec une société belge Moving People. Le coût de leur contrat s'élève à 20 000 €. Le conseil est-il prêt à participer avec lui ? Cette société n'exige pas de logement ni de gratuité de loyer. Mme le Maire donne lecture de la convention Moving People. Cette société a 6 mois pour présenter un premier cv, 12 mois pour un passage devant le conseil de l'ordre avec une garantie de 24 mois d'un médecin généraliste. Le conseil municipal décide de participer à hauteur de moitié (12 pour, 3 contre).
29. Le Progrès : Mme le Maire a rencontré Mme Clément du journal Le Progrès qui propose d'insérer un petit cahier de 4 pages sur la commune pendant l'été. En contrepartie, un journal sera offert à chaque foyer par la commune, 1,25 € avec distribution par La Poste. Le conseil municipal accepte cette proposition.
30. Orange Télécom : Mme le Maire informe que la cabine téléphonique va être déposée.

Séance levée à 00H30